

Commune de LIGINIAC  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 17 juin 2022 à 20h00 selon convocation en date du 13 juin 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absent excusé : M TRONCHE (a donné procuration à M VERNIENGEAL)

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et BUSSIERE

Objet : Délibération n°2022-035 : Demande de subvention pour l'extension du cimetière

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée le projet relatif aux travaux d'extension du cimetière.

Dans un souci de gestion budgétaire, afin d'obtenir de meilleurs prix et dans le respect des règles du Code de la Commande publique, les travaux ont fait l'objet d'une consultation sur procédure adaptée comprenant 3 opérations distinctes :

- Programme voirie 2022
- PAB Tranche 2
- Extension du cimetière

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 019-211911300-20220617-DCM2022035-DE



Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la consultation et le choix d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 189 843.60 € HT soit 227 812.32 € TTC détaillé comme suit :

- Travaux : Programme voirie 2022 : 66 062.05 € HT
- Travaux : PAB Tranche 2 : 83 523.75 € HT
- Travaux : Extension du cimetière : 40 257.80 € HT

Ces travaux devraient débiter dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Monsieur le maire précise que cette opération est inscrite au contrat de solidarité communale 2021-2023 signé avec le Conseil Départemental de la Corrèze. Le Conseil Départemental s'engage à contribuer financièrement à cette opération au titre des Aménagements d'Espaces Publics soit un taux de subvention de 25% avec un plafond de dépenses de 100 000.00 €/an.

Monsieur le Maire présente les dépenses connexes à ce projet qui sont également subventionnables, et pour lesquelles les devis ont été acceptés, à savoir :

- Etude hydrogéologique : Devis Fabre J-P pour un montant de 924.00 €
- Etude foncière : Devis Cabinet MESURES pour un montant de 1 210.00 € HT
- Travaux préparatoires : Abattages de arbres : Devis CIMA BOIS pour un montant de 3 540.00 € HT
- Travaux de ferronnerie : Réfection des portails : Devis OHZ pour un montant de 5 600.00 € HT

**Le coût total de l'opération : Extension du cimetière étant de 57 771.76 € HT selon détail ci-dessous :**

COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : EXTENSION DU CIMETIERE	Cout prévisionnel TRAVAUX € HT	Divers et imprévus (Frais JAL, révision du prix..)	Frais de mise à disposition S.E.C	Cout prévisionnel OPERATION € HT	TVA 20,00%	Cout prévisionnel OPERATION € TTC
Travaux INCLUS AU MARCHE travaux 2022 (Voirie+PAB TR 2+Cimetière) MARCHE ATTRIBUE ET NOTIFIE à l'Entreprise EUROVIA DQE - EXTENSION DU CIMETIERE	40 257.80	4 025.78	2 214.18	46 497.76	9 299.55	55 797.31
AUTRES PRESTATIONS et TRAVAUX SUR DEVIS						
ETUDE HYDROGEOLOGIQUE : DEVIS FABRE	924.00	0.00	0.00	924.00	0.00	924.00
ETUDE DIVISION FONCIERE : DEVIS CABINET MESURES	1 210.00	0.00	0.00	1 210.00	242.00	1 452.00
TRAVAUX PREPARATOIRES : Abattage arbres DEVIS C.I.M.A BOIS	3 540.00	0.00	0.00	3 540.00	708.00	4 248.00
TRAVAUX FERRONNERIE : Réfection portails DEVIS OHZ Menuiserie Métal	5 600.00	0.00	0.00	5 600.00	1 120.00	6 720.00
<b>COUT TOTAL PROJET : EXTENSION CIMETIERE</b>	<b>51 531.80</b>	<b>4 025.78</b>	<b>2 214.18</b>	<b>57 771.76</b>	<b>11 369.55</b>	<b>69 141.31</b>

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée :

- D'approuver la réalisation de cette opération
- De solliciter l'octroi de la subvention auprès du Conseil Départemental selon les modalités prévues au contrat de solidarité communale 2021-2023, soit : 25 % d'aide au titre des AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS sur le montant € HT du projet à savoir 57 771.76 € HT ;

Après avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent la réalisation de cette opération
- Approuvent la demande d'aide financière
- Arrêtent le plan de financement de l'opération comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID : 019-211911300-20220617-DCM2022035-DE

COUT OPERATION EN € HT		57 771.76 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	25% ANNEE 2022	14 442.94 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE		43 328.82 €

- Sollicitent l'attribution de l'aide accordée par Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Désignent Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer tous les actes, à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 17 juin 2022.  
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	11
Contre	2
Abstention	0

